

Traductologie de corpus et formation des traducteurs juridiques

Corpus-based Translation Studies and the Training of Legal Translators

Daniela Dincă¹

Résumé : S'appuyant sur les résultats obtenus suite à l'exploitation de corpus électroniques parallèles dans la formation des traducteurs spécialisés au niveau de master, le présent article se propose de souligner que *la traductologie de corpus* est un outil indispensable pour l'acquisition des savoir-faire et des savoir-apprendre et, surtout, pour le développement de l'esprit critique des étudiants par l'intermédiaire des critères d'évaluation des documents accessibles sur le web ou sur tout autre support, i. e. savoir évaluer la fiabilité des sources documentaires. À cet effet, nous essayerons de dégager les traits caractéristiques du texte juridique par l'intermédiaire d'une approche inductive, allant de l'analyse du produit vers la compréhension du processus de traduction.

Mots-clés : corpus électroniques parallèles, traductologie de corpus, texte juridique, traducteurs spécialisés

Abstract: Based on the results obtained from the exploitation of parallel electronic corpora in the training of specialized translators at Master's level, this article aims to highlight the use of *corpus-based translation studies* as an indispensable tool for the acquisition of know-how and learning skills and, above all, for the development of the students' critical thinking through evaluation criteria with regard to documents accessible on the Web or any other medium, i.e. to know how to evaluate the reliability of documentary sources. In this regard, we will try to identify the characteristic features of the legal text, in an inductive approach, going from the analysis of the product to the understanding of the translation process.

Keywords: parallel electronic corpora, corpus-based translation studies, legal text, specialized translators

Préliminaires

Considéré soit comme une science, soit comme un art, le droit a toujours constitué un domaine complexe du savoir et de l'activité sociale, étudié de divers points de vue par plusieurs disciplines. Il est, en général, défini par ses finalités, car il fournit un certain nombre de règles de conduite destinées à faire régner l'ordre et la justice dans la société, comme la définition ci-dessus le précise : « un ensemble

¹ Maître de conférences, Faculté des Lettres, Université de Craiova, Roumanie, danadinca@yahoo.fr.

de règles de conduite qui régissent les rapports entre les hommes » (TLFi). Cette relation entre les règles et le droit constitue pour la linguistique un point de départ et un objectif à atteindre à long terme : « le droit ne saurait exister sans la langue (alors que la langue pourrait très facilement se passer du droit !) »².

Dans cet article, nous nous proposons de mener une réflexion sur le rôle de la *traductologie de corpus* comme méthode de formation des traducteurs juridiques, théoriciens ou praticiens, intéressés par la linguistique de corpus, la recherche en traductologie et, surtout, par la qualité de leurs traductions. Par la suite, en nous appuyant sur des résultats obtenus par l'exploitation de corpus électroniques parallèles dans la formation des traducteurs spécialisés au niveau du Master, nous essaierons de dégager les traits caractéristiques du texte juridique, dans une approche inductive, allant de l'analyse du produit vers la compréhension du processus de traduction, afin de mettre en évidence l'utilisation de la traductologie de corpus comme instrument indispensable pour l'acquisition des savoir-faire et des savoir-apprendre et, surtout, pour le développement de l'esprit critique des étudiants par des critères d'évaluation vis-à-vis des documents accessibles sur le Web ou tout autre support, c'est-à-dire savoir évaluer la fiabilité des sources documentaires.

Pour atteindre cet objectif, nous avons structuré notre article dans deux étapes complémentaires : dans un premier temps, nous présenterons la méthodologie de la *traductologie de corpus* en étroite relation avec la *jurilinguistique comparée* et la *linguistique de corpus*, et, dans un deuxième temps, nous illustrerons l'application de cette méthodologie à l'initiation des étudiants en master à la traduction juridique sur un corpus parallèle de textes de droit communautaire (la langue source – le français et la langue cible – le roumain) téléchargés sur le site de l'Union européenne qui offre l'accès direct « au droit de l'UE » (<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>).

1. Traductologie de corpus : de la linguistique juridique vers la juritraductologie

Dans cette première partie, nous voulons présenter brièvement l'émergence d'une nouvelle approche dans la formation des traducteurs spécialisés – la *traductologie de corpus* – regroupant ce que Rudy Loock appelle « les deux approches qui font la part belle à l'utilisation de corpus électroniques (le développement d'outils d'aide à la traduction et la recherche en traductologie) »³. En effet, nous utilisons la *traductologie de corpus* comme méthodologie de recherche, car c'est dans une perspective traductologique que nous voulons souligner la spécificité des traits linguistiques du texte juridique en étroite relation, d'une part, avec la culture juridique de chaque système de droit et, d'autre part,

² J.-C. Gémar, *Terminologie, langue et discours juridiques, sens et signification du langage du droit*, in *Meta*, 36/1, 1991, p. 280.

³ R. Loock, *La traductologie de corpus*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, France, 2016, p. 12.

avec les normes rédactionnelles de la langue vers laquelle on fait la traduction, qui implique d'habitude la direction de la traduction spécialisée de la langue cible vers la langue maternelle (le roumain, dans notre cas).

Les corpus électroniques peuvent être considérés comme des outils de traduction assistée par l'ordinateur (TAO) car ils peuvent augmenter la qualité des textes traduits, concernant surtout « l'amélioration de la fluidité et le caractère naturel de la langue d'arrivée »⁴. Y sont envisagés le phénomène lexical, syntaxique, les collocations (selon leur fréquence) et la colligation, définie comme « la cooccurrence entre un terme et son environnement grammatical ou encore entre plusieurs catégories grammaticales ou schémas morphosyntaxiques »⁵.

Si l'on part de l'importance du corpus dans la linguistique juridique ou *jurilinguistique*, il est évident que la recherche sur corpus représente un instrument de travail pour la jurilinguistique comparée pour plusieurs raisons : elle offre une image d'ensemble sur la provenance et les caractéristiques de la terminologie juridique, elle met à profit la spécificité des langues juridiques nationales dans l'usage communautaire, elle permet la comparaison des systèmes juridiques aux niveaux des structures syntaxiques préférentielles, considérées comme des « traits morphosyntaxiques à effets sémantiques »⁶. Apportant des informations précises au traducteur sur les différentes étapes du processus de traduction, les corpus sont ainsi considérés comme des « outils d'aide à la traduction »⁷, mais aussi comme des outils de recherche en traductologie, ayant également une grande importance dans la formation des traducteurs professionnels.

Dans l'enseignement de la traduction, il y a deux types d'utilisation des corpus : l'utilisation des corpus pour l'apprentissage de la traduction (*Corpus use for learning to translate*) et l'apprentissage de l'utilisation des corpus pour traduire (*Learning corpus use to translate*).⁸ Dans notre cas, il s'agit de l'exploitation de la première démarche car notre intérêt est celui de sensibiliser les étudiants aux traits morphosyntaxiques à effets sémantiques du texte normatif, qui porte les marques de sa fonction législative : marques de souveraineté, de généralité et de détermination de la loi.⁹

Définie comme « le fruit de la rencontre entre la linguistique de corpus et la traductologie descriptive »¹⁰, la *traductologie de corpus* est une nouvelle approche méthodologique par laquelle le traducteur passe de l'approche descriptive de la linguistique de corpus à une attitude plus prescriptive, lui permettant de faire ses choix de traduction par l'exploitation des corpus électroniques. En d'autres mots, la *traductologie de corpus* repose sur les deux démarches méthodologiques à longue

⁴ *Idem*, p. 100.

⁵ *Idem*, p. 118.

⁶ Voir G. Cornu, *Linguistique juridique*, Montchrestien, Paris, 1990.

⁷ R. Loock, *op. cit.*, p. 12.

⁸ Beeby *et al.*, 2009, *apud* R. Loock, *op. cit.*

⁹ Voir G. Cornu, *op. cit.*

¹⁰ R. Loock, *op. cit.*, p. 47.

tradition sur le terrain de la traduction, à savoir la linguistique contrastive et la linguistique de corpus.

Dans le domaine juridique, pour marier la traduction et la langue du droit, les spécialistes parlent de *juritraductologie* ou *traductologie juridique*. Sa vocation est celle d'une discipline interdisciplinaire « dont les applications permettront d'améliorer la communication entre les juristes européens, d'assurer une meilleure compréhension des droits des États membres et de faire bénéficier d'une plus grande sécurité juridique au justiciable »¹¹. Dans cette acception, la *traductologie de corpus* devient un instrument de travail dans la formation des traducteurs juridiques car elle offre au formateur la possibilité de souligner la spécificité du texte juridique en étroite relation, d'une part, avec la culture juridique de chaque système de droit, et, d'autre part, avec les normes rédactionnelles de la langue vers laquelle on fait la traduction, qui implique d'habitude la direction de la traduction spécialisée vers la langue maternelle.

2. Traductologie de corpus : de la méthode vers son application

Dans cette deuxième partie, notre principal objectif est celui d'illustrer l'application de la *traductologie de corpus* dans la formation des traducteurs dans le domaine juridique par une approche inductive, allant de l'analyse du produit fini vers la compréhension du processus de traduction, visant à dégager les convergences et les divergences de structuration du texte juridique dans la langue source (le français) et la langue cible (le roumain) au niveau de « ses traits morphosyntaxiques à effets sémantiques » : marques de souveraineté, de généralité et de détermination de la loi.¹² Le corpus utilisé est représenté par des textes relatifs au *Tribunal de la Fonction publique de l'Union Européenne*, abrégés TFP¹³ et par le *Règlement (UE) n° 912/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la gestion de la responsabilité financière liée aux tribunaux de règlement des différends entre investisseurs et États mis en place par les accords internationaux auxquels l'Union européenne est partie*, abrégé R 912/2014¹⁴.

2.1. Marques de souveraineté

En ce qui concerne les marques de souveraineté, on peut partir du présent juridique, en tant que présent « intemporel », pour ajouter ensuite la structure de la phrase qui respecte l'ordre progressif des termes dans un enchaînement stéréotypé qui élimine toute ambiguïté dans la compréhension du message.

¹¹ S. Monjean-Decaudin, *Les fonctions de la traduction juridique dans le contexte judiciaire*, in M. Meunier, M. Charret-Del Bove, E. Damette, *La traduction juridique : Points de vue didactiques et linguistiques*, Publications du CEL, 2013, p. 211.

¹² Voir G. Cornu, *op. cit.*

¹³ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN-FR/TXT/?uri=CELEX:12016ME/TXT&from=FR>, consulté le 22.10.2021.

¹⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32014R0912>, consulté le 22.10.2021.

Si l'on regarde le corpus, on constate le style sobre, clair et objectif qui respecte un schéma aussi bien en langue source qu'en langue cible, ce qui rend le message facile à comprendre et à reformuler dans le passage d'une langue à l'autre :

Français	Roumain
1. « Le président du Tribunal de la fonction publique <i>préside</i> l'assemblée plénière et la chambre de cinq juges. » (TFP, Art. 4)	1. « Președintele Tribunalului Funcției Publice <i>prezidează</i> plenul și camera formată din cinci judecători. »
2. « Le Tribunal de la fonction publique <i>nomme</i> le greffier dont il fixe le statut. » (TFP, Art. 6)	2. « Tribunalul Funcției Publice <i>numește</i> greșierul și stabilește statutul acestuia. »
3. « La phase écrite de la procédure <i>comprend</i> la présentation de la requête et du mémoire en défense, à moins que le Tribunal de la fonction publique décide qu'un deuxième échange de mémoires écrits est nécessaire. » (TFP, Art. 7)	3. « Faza scrisă a procedurii <i>cuprinde</i> prezentarea cererii și a întâmpinării, cu excepția cazului în care Tribunalul Funcției Publice hotărăște că este necesar un al doilea schimb de memorii scrise. »

Le recours quasi systématique au présent et à des verbes modaux tels que *devoir*, *pouvoir*, *permettre* contribue à donner à la règle une permanence dans le temps et une objectivité par rapport à l'auteur, marquant ainsi l'autorité du texte normatif :

Français	Roumain
4. « Le président du Tribunal <i>peut</i> statuer sur les pourvois visés aux paragraphes 1 et 2 selon une procédure sommaire dérogeant, en tant que de besoin, à certaines des règles contenues dans la présente annexe et qui sera fixée par le règlement de procédure du Tribunal. » (TFP, Art. 10)	4. Președintele Tribunalului de Primă Instanță <i>poate</i> să se pronunțe asupra recursurilor formulate în conformitate cu alineatele (1) și (2), conform unei proceduri sumare care derogă, după cum este necesar, de la unele dintre normele conținute în prezenta anexă și care va fi prevăzută de regulamentul de procedură al Tribunalului de Primă Instanță.

2.2. Marques de généralité

On retrouve les marques de généralité de la loi dans la construction du Groupe nominal (articles définis, indéfinis et adjectifs indéfinis) et au niveau du Constituant de Phrase (phrases passive et impersonnelle). La généralité est donc présente aux niveaux des deux constituants de base de la phase : le Groupe nominal et le Groupe verbal.

Les articles définis contribuent à consacrer l'exemplaire prototypique de toute une classe (fr. *le président* / roum. *președintele*, fr. *le pourvoi* / roum. *recursul*,

fr. *le litige* / roum. *litigiul*, fr. *les parties* / roum. *părțile*), à affirmer l'unicité de son référent (fr. *l'assemblée plénière* / roum. *plenul*, fr. *le Tribunal* / roum. *Tribunalul de Primă Instanță*) ou bien à individualiser le référent par détermination (fr. *les conditions déterminées par son règlement de procédure* / roum. *condițiile prevăzute de regulamentul de procedură*) :

Français	Roumain
<p>5. « <i>Le président</i> du Tribunal de la fonction publique préside <i>l'assemblée plénière</i> et la chambre de cinq juges. » (TFP, Art. 4)</p> <p>6. « Lorsque <i>le pourvoi</i> est fondé, <i>le Tribunal</i> annule la décision du Tribunal de la fonction publique et statue lui-même sur <i>le litige</i>. » (TFP, Art. 13)</p> <p>7. « Dans les conditions déterminées par son règlement de procédure, <i>le Tribunal</i> peut, après avoir entendu <i>les parties</i>, statuer sans procédure orale. » (TFP, Art. 12)</p>	<p>5. « <i>Președintele Tribunalului</i> Funcției Publice prezidează <i>plenul</i> și camera formată din cinci judecători. »</p> <p>6. « Atunci când <i>recursul</i> este întemeiat, <i>Tribunalul</i> de Primă Instanță casează hotărârea Tribunalului Funcției Publice și se pronunță el însuși asupra <i>litigiului</i>. »</p> <p>7. « În conformitate cu <i>condițiile prevăzute de regulamentul de procedură</i>, <i>Tribunalul de Primă Instanță</i> poate, după audierea părților, renunța la faza orală. »</p>

Le pluriel générique de l'article défini renvoie à l'ensemble maximal des objets désignables par une telle expression (référence hétérogène) (fr. *Les juges* / roum. *Judecătorii*, fr. *les ressortissants* / roum. *resortisanții*, fr. *les systèmes juridiques nationaux* / roum. *sistemele juridice naționale* :

Français	Roumain
<p>8. « <i>Les juges</i> sont nommés par le Conseil, statuant conformément à l'article 257, quatrième alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, après consultation du comité prévu par le présent article. Lors de la nomination des juges, le Conseil veille à une composition équilibrée du Tribunal de la fonction publique sur une base géographique aussi large que possible parmi <i>les ressortissants</i> des États membres et en ce qui concerne <i>les systèmes juridiques nationaux</i> représentés. » (TFP, Art. 3)</p>	<p>8. « <i>Judecătorii</i> sunt numiți de Consiliu, hotărând în conformitate cu articolul 225a al patrulea paragraf din Tratatul CE și cu articolul 140b al patrulea paragraf din Tratatul CEEA, după consultarea comitetului prevăzut de prezentul articol. La numirea judecătorilor, Consiliul asigură o componentă cât mai echilibrată a tribunalului pe criteriul geografic cât mai extins posibil dintre <i>resortisanții</i> statelor membre și în ceea ce privește <i>sistemele juridice naționale</i> reprezentate.</p>

Dans le cas de l'article indéfini, celui-ci se charge plutôt d'une valeur générique par l'extraction de la classe dénotée par le nom d'un élément particulier qui est non identifié, mais identifiable ou qui reste virtuel :

Français	Roumain
<p>9. « Lorsqu' <i>une requête</i> ou <i>un autre acte de procédure</i> adressé au Tribunal de la fonction publique est déposé par erreur auprès du greffier de la Cour de justice ou du Tribunal, il est immédiatement transmis par celui-ci au greffier du Tribunal de la fonction publique. » (TFP, Art. 8)</p> <p>10. « <i>Une telle liste</i> devra comprendre un nombre de candidats correspondant au moins au double du nombre des juges à nommer par le Conseil. » (TFP, Art. 3)</p>	<p>9. « Atunci când <i>o cerere</i> sau <i>un alt act de procedură</i> adresat Tribunalului Funcției Publice este depus din greșeală la greșierul Curții de Justiție sau al Tribunalului de Primă Instanță, acesta va fi transmis de îndată de greșierul respectiv greșierului Tribunalului Funcției Publice. »</p> <p>10. « <i>O astfel de listă</i> conține numele a cel puțin de două ori mai mulți candidați față de numărul judecătorilor ce urmează a fi numiți de Consiliu. »</p>

Dans la classe des adjectifs indéfinis, *tout* exprime la totalité globalement, sans l'individualiser dans les deux langues (fr. *Toute personne* / roum. *Orice persoană*), même si la langue roumaine préfère remplacer la valeur distributive de l'adjectif français *tout* par une valeur totalitaire (fr. *tout stade* / roum. *toate etapele* - fr. « toutes les étapes ») :

Français	Roumain
<p>11. « <i>Toute personne</i> possédant la citoyenneté de l'Union et remplissant les conditions prévues à l'article 257, quatrième alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne peut présenter sa candidature. » (TFP, Art. 3)</p> <p>12. « À <i>tout stade</i> de la procédure, y compris dès le dépôt de la requête, le Tribunal de la fonction publique peut examiner les possibilités d'un règlement amiable du litige et peut essayer de faciliter un tel règlement. » (TFP, Art. 7)</p>	<p>11. « <i>Orice persoană</i> care este cetățean al Uniunii Europene și îndeplinește condițiile prevăzute la articolul 225a al patrulea paragraf din Tratatul CE și la articolul 140b al patrulea paragraf din Tratatul CEEA își poate prezenta candidatura. »</p> <p>12. « În <i>toate etapele</i> procedurii, inclusiv în momentul depunerii cererii, Tribunalul Funcției Publice poate examina posibilitățile unei soluționări pe cale amiabilă a litigiului și poate încerca facilitarea unei asemenea soluționări. »</p>

La totalité apparaît dans le cas des N [-animé] pour indiquer l'ensemble des mesures prises ou des informations fournies (fr. *toutes les étapes importantes* / roum. *toate etapele importante*, fr. *toutes les mesures nécessaires* / roum. *toate măsurile necesare*). Pourtant, la version roumaine élimine la totalité au profit d'une valeur indéterminée, rendue par un actualisateur zéro (fr. *toutes les informations* / roum. *informații*) :

Français	Roumain
<p>13. « <i>Lorsque</i> l'Union agit en qualité de partie défenderesse, ces modalités devraient</p>	<p>13. « În <i>cazul în care</i> Uniunea acționează în calitate de pârât, aceste modalități ar</p>

prévoir une collaboration très étroite, notamment la notification rapide de *toutes les étapes importantes* de la procédure, la mise à disposition des documents pertinents, des consultations fréquentes et la participation à la délégation dans le cadre de la procédure. » (R 912/2014, Art. 8)

14. « Conformément au principe de coopération loyale visé à l'article 4, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne, la Commission et l'État membre concerné prennent *toutes les mesures* nécessaires en vue de défendre et de protéger les intérêts de l'Union et de l'État membre concerné. » (R 912/2014, Art. 6)

15. « La Commission et l'État membre concerné procèdent à des consultations sur la gestion des différends en vertu du présent règlement, en tenant compte des délais fixés par celui-ci ainsi que par l'accord concerné, et s'échangent *toutes les informations* pertinentes pour le déroulement de la procédure contentieuse. » (R 912/2014, Art. 6)

trebui să prevadă o cooperare foarte strânsă, inclusiv notificarea rapidă a *tuturor etapelor procedurale* importante, punerea la dispoziție a documentelor relevante, consultări frecvente și participarea în delegația din cadrul procedurii.

14. « În conformitate cu principiul cooperării loiale menționat la articolul 4 alineatul (3) din TUE, Comisia și statul membru în cauză iau *toate măsurile* necesare pentru a apăra și pentru a proteja interesele Uniunii și ale statului membru în cauză. »

15. « Comisia și statul membru în cauză inițiază consultări privind gestionarea litigiilor în temeiul prezentului regulament, ținând cont de toate termenele prevăzute în prezentul regulament și în acordul în cauză, și își fac cunoscute *informații* în mod reciproc atunci când sunt relevante pentru desfășurarea litigiilor. »

Une autre occurrence est celle de l'indéfini *certain*s (roum. *anumiți*) qui garde sa valeur indéterminée dans les deux versions :

Français

16. « *Certains fonctionnaires* ou autres agents relèvent du greffier du Tribunal de la fonction publique sous l'autorité du président dudit Tribunal. » (TFP, Art. 6)

17. « Il peut, dans *certain*s cas déterminés par son règlement de procédure, statuer en assemblée plénière, en chambre de cinq juges ou à juge unique. » (TFP, Art. 4)

Roumain

16. « *Anumiți funcționari* sau alți agenți sunt subordonați greșierului Tribunalului Funcției Publice, sub autoritatea președintelui Tribunalului menționat.

17. « În *anumite cazuri* prevăzute de regulamentul său de procedură, poate delibera în adunare plenară sau într-o cameră alcătuită din cinci judecători sau un singur judecător. »

Les formes verbales passives enregistrent une haute fréquence dans les textes normatifs, phénomène expliqué par Gabriela Scurtu comme « un échange de rôles particulier » où les « mandataires de l'autorité se retranchent derrière les données à traiter » pour faire passer en position de sujet grammatical « les données objectives » : « On pourrait avancer que cette fréquence des formes passives est à même de mettre en évidence quelques traits d'une juridiction moderne : les agents se retranchent derrière les données à traiter, en tant que mandataires de l'autorité

dont ils ont été investis par la société. Les données objectives jouent le rôle de sujet grammatical ; c'est un échange de rôles particulier. »¹⁵

En plus, quand il est facilement identifié par le destinataire du message par sa valeur de généralité (*n'importe qui, quiconque, tous*), le complément d'agent s'efface et, dans ce cas, on parle de « phrases passives inachevées »¹⁶ :

Français	Roumain
<p>18. « Le serment visé à l'article 2 du statut <i>est prêté</i> devant la Cour de justice et les décisions visées à ses articles 3, 4 et 6 <i>sont prises</i> par la Cour de justice après consultation du Tribunal de la fonction publique. » (TFP, Art. 5)</p> <p>19. « Si le président du Tribunal de la fonction publique est affecté à une chambre à trois juges, cette chambre est présidée par lui. » (TFP, Art. 4)</p> <p>20. « Elle est précisée et complétée, en tant que de besoin, par le règlement de procédure de ce Tribunal. » (TFP, Art 7)</p>	<p>18. « Jurământul la care se face referire la articolul 2 din Statut <i>este depus</i> în fața Curții de Justiție, iar hotărârile prevăzute la articolele 3, 4 și 6 <i>sunt adoptate</i> de Curtea de Justiție, după consultarea Tribunalului Funcției Publice. »</p> <p>19. « În cazul în care președintelui Tribunalului Funcției Publice i se repartizează o cameră formată din trei judecători, acesta prezidează această cameră. »</p> <p>20. « În măsura în care este necesar, procedura este completată și detaliată în regulamentul de procedură. »</p>

Là où le contexte n'apporte pas les précisions nécessaires, la phrase comporte un complément d'agent exprimé :

Français	Roumain
<p>21. « Le serment visé à l'article 2 du statut <i>est prêté</i> devant la Cour de justice et les décisions visées à ses articles 3, 4 et 6 <i>sont prises par la Cour de justice</i> après consultation du Tribunal de la fonction publique. » (TFP, Art. 5)</p> <p>22. « La procédure devant le Tribunal de la fonction publique <i>est régie par le titre III du statut de la Cour de justice de l'Union européenne</i>, à l'exception de ses articles 22 et 23. Elle <i>est précisée et complétée</i>, en tant que de besoin, <i>par le règlement de procédure de ce Tribunal</i>. » (TFP, Art 7)</p>	<p>21. « Jurământul la care se face referire la articolul 2 din Statut <i>este depus</i> în fața Curții de Justiție, iar hotărârile prevăzute la articolele 3, 4 și 6 <i>sunt adoptate de Curtea de Justiție</i>, după consultarea Tribunalului Funcției Publice. »</p> <p>22. « Procedura în fața Tribunalului Funcției Publice <i>este reglementată de titlul III din Statutul Curții de Justiție</i>, cu excepția articolelor 22 și 23. În măsura în care este necesar, procedura este <i>completată și detaliată</i> în regulamentul de procedură. »</p>

Même si nous avons constaté le même besoin de préciser les agents dans les deux langues, il y a souvent un changement de rôles sémantiques dans la

¹⁵ G. Scurtu, *Sur les structures passives dans les textes normatifs*, in D. Dincă, G. Scurtu, *La traduction juridique. Aspects linguistiques et didactiques*, Craiova, Editura Aius, 2016, p. 36.

¹⁶ Spilka, *apud* G. Scurtu, *op. cit.*, p. 32.

transposition du français en roumain. En effet, dans les exemples ci-dessous, la langue roumaine préfère mettre en position de sujet grammatical l'agent de l'action qui, dans la version française, remplit le rôle de complément d'agent :

Français	Roumain
<p>23. « Un pourvoi <i>peut être formé</i> devant le Tribunal contre les décisions du Tribunal de la fonction publique rejetant une demande d'intervention, dans un délai de deux semaines à compter de la notification de la décision de rejet, <i>par toute personne</i> dont la demande a été rejetée. » (TFP, Art. 10)</p> <p>24. « Un pourvoi <i>peut être formé</i> devant le Tribunal par les parties à la procédure contre les décisions du Tribunal de la fonction publique prises au titre de l'article 278 ou 279 ou de l'article 299 (...) (TFP, Art. 10)</p>	<p>23. « <i>Orice persoană</i> a cărei cerere de intervenție a fost respinsă de Tribunalul Funcției Publice <i>poate formula</i> recurs la Tribunalul de Primă Instanță în termen de două săptămâni de la notificarea hotărârii de respingere a cererii. » (Art. 10)</p> <p>24. « Părțile la procedură <i>pot formula</i> recurs în fața Tribunalului de Primă Instanță împotriva hotărârilor Tribunalului Funcției Publice adoptate în temeiul articolului 242 sau 243 sau al articolului 256 (...). »</p>

La focalisation de l'agent est différente, le roumain préférant cette-fois-ci la présence de l'agent en position de complément d'agent et non pas de sujet grammatical :

Français	Roumain
<p>25. « Le règlement de procédure <i>détermine</i> les compétences et le quorum de l'assemblée plénière ainsi que la composition des chambres et l'attribution des affaires à ces dernières. » (TFP, Art. 4)</p>	<p>25. « Competențele plenului și cvorumul necesar, precum și compunerea camerelor și repartizarea cauzelor <i>sunt reglementate</i> prin regulamentul de procedură. »</p>

Structure assez fréquente dans le discours législatif, la phrase impersonnelle exprime une réalité objective, ayant un sujet grammatical à valeur neutre qui reste dans l'abstrait :

Français	Roumain
<p>26. « <i>Il est institué</i> un comité composé de sept personnalités parmi d'anciens membres de la Cour de justice et du Tribunal et de juristes possédant des compétences notoires. » (TFP, Art. 3)</p>	<p>26. « <i>Se constituie</i> un comitet alcătuit din șapte persoane selectate dintre foști membri ai Curții de Justiție și ai Tribunalului de Primă Instanță și dintre juriști recunoscuți pentru competențele lor. »</p>

Tout comme dans le cas des phrases passives, on remarque la préférence de la langue roumaine pour la structure active :

Français

Roumain

27. « *Il est pourvu* à toute vacance par la nomination d'un nouveau juge pour une période de six ans. » (TFP, Art. 2)

27. « Orice post vacant este completat prin numirea unui nou judecător pe o perioadă de șase ani. »

En bref, les structures passives ou impersonnelles respectent la matrice traditionnelle de chaque langue, avec ou sans agent exprimé, ce qui traduit le souci du traducteur de rendre le texte normatif clair, objectif et sans ambiguïtés.

2.3. Marques de détermination

Afin d'illustrer les marques de détermination, nous avons limité notre analyse aux marqueurs linguistiques de l'hypothèse, qui sont censés fournir des précisions sur les conditions d'application de la prescription légale. En ce qui concerne l'enchaînement de la subordonnée de condition dans le texte juridique, avant ou après la proposition principale, on constate une prédisposition vers l'antéposition, de sorte que le schéma prédominant est le suivant : *hypothèse + effets juridiques* :

Français

Roumain

28. « *Si* le président du Tribunal de la fonction publique est affecté à une chambre à trois juges, cette chambre est présidée par lui. » (FTP, Art. 4)

28. « *În cazul în care* președintelui Tribunalului Funcției Publice i se repartizează o cameră formată din trei judecători, acesta prezidează această cameră.

29. « *Si* la Commission et l'État membre concerné conviennent de régler le différend par voie d'un accord transactionnel, l'État membre concerné s'efforce de conclure un arrangement avec la Commission en vue de définir les éléments nécessaires à la négociation et à la mise en œuvre dudit accord. » (R 912/2014, Art.13)

29. « *În cazul în care* Comisia și statul membru în cauză convin să ajungă la o înțelegere, statul membru în cauză depune eforturile necesare pentru a încheia cu Comisia un acord care să precizeze elementele necesare pentru negocierea și punerea în aplicare a înțelegerii. »

Un regard comparatif des deux versions met en évidence la divergence des moyens dont les deux langues se servent pour l'expression de la condition : fr. *si* (roum. *dacă*) et roum. *în cazul în care* (fr. *lorsque*). En fait, le français juridique enregistre lui aussi un grand nombre d'occurrences de la conjonction *lorsque*, qui est vouée à renforcer la valeur de virtualité :

Français

Roumain

30. « *Lorsqu'une* requête ou un autre acte de procédure adressé au Tribunal de la fonction publique est déposé par erreur auprès du greffier de la Cour de justice ou du Tribunal, il est immédiatement transmis par celui-ci au greffier du Tribunal de la fonction publique. » (TFP, Art. 8)

30. « *Atunci când* o cerere sau un alt act de procedură adresat Tribunalului Funcției Publice este depus din greșeală la greșierul Curții de Justiție sau al Tribunalului de Primă Instanță, acesta va fi transmis de îndată de greșierul respectiv greșierului Tribunalului Funcției Publice.

Construite en première position avec *lorsque*, l'hypothèse peut anticiper, après les effets juridiques exprimés par la proposition principale, une autre relation logique, comme c'est le cas sous (31) d'une restriction de l'hypothèse ou de la conséquence (but) sous l'exemple (32) :

Français	Roumain
31. « <i>Lorsque</i> le Tribunal de la fonction publique et le Tribunal sont saisis d'affaires ayant le même objet, le Tribunal de la fonction publique décline sa compétence pour que le Tribunal puisse statuer sur ces affaires. » (TFP, Art. 8)	31. « <i>Atunci când</i> Tribunalul Funcției Publice și Tribunalul de Primă Instanță sunt sesizate în cauze care au același obiect, Tribunalul Funcției Publice își declină competența, astfel încât Tribunalul de Primă Instanță să se poată pronunța în aceste cauze. »
32. « <i>Lorsque</i> le pourvoi est fondé, le Tribunal annule la décision du Tribunal de la fonction publique et statue lui-même sur le litige » (TFP, Art. 13)	32. « <i>Atunci când</i> recursul este întemeiat, Tribunalul de Primă Instanță casează hotărârea Tribunalului Funcției Publice și se pronunță el însuși asupra litigiului. »

Les structures nominales et propositionnelles sont construites différemment dans les deux langues :

Français	Roumain
33. « <i>En cas de renvoi</i> , le Tribunal de la fonction publique est lié par les points de droit tranchés par la décision du <i>Tribunal</i> . » (TFP, Art. 13)	33. « <i>Atunci când cauza este retrimisă Tribunalului Funcției Publice</i> , acesta este ținut de dezlegarea dată chestiunilor de drept prin hotărârea Tribunalului de Primă Instanță. » (trad. litt. « <i>Lorsque l'affaire est renvoyée au Tribunal de la Fonction publique</i> , celui-ci est lié par la solution rendue aux points de droit par la décision du <i>Tribunal de première instance</i> . »)
34. « <i>Si</i> la Cour de justice le demande, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, peut augmenter le nombre de juges. » (TFP, Art. 2)	34. « <i>La cererea Curții de Justiție</i> , Consiliul, hotărând cu majoritate calificată, poate să mărească numărul de judecători. » (trad. litt. « <i>À la demande de la Cour de Justice</i> , le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, peut augmenter le nombre de juges. »)

Il est donc évident que les moyens linguistiques dont les deux relations logiques se servent sont très riches et que, dans la logique juridique, l'hypothèse passe en première position, avant de formuler l'effet ou la conséquence de sa réalisation.

En guise de conclusion

Dans la perspective de la formation des futurs traducteurs, l'intérêt pour la traductologie de corpus repose non pas seulement sur la réalisation proprement

dite de la traduction, c'est-à-dire sur le texte traduit, mais aussi sur l'analyse de l'activité traduisante, en comparant langue cible et langue source. En d'autres mots, le travail sur le corpus se propose de trouver les méthodes et les techniques appropriées pour renforcer les compétences des futurs traducteurs concernant les différentes phases du processus de traduction : compréhension et analyse du texte source, recherche documentaire, prise de décision lors de la reformulation en langue cible, post-édition et relecture.

Si la linguistique contrastive contribue à l'appropriation efficace de la langue du droit dans une perspective bilingue, comparatiste, par la mise en parallèle des textes français et roumains, l'apport de la linguistique de corpus à la formation des traducteurs est incontestable à travers l'exploitation des corpus multilingues, représentant des bases de données importantes aussi bien pour la terminologie que pour le fonctionnement discursif des termes juridiques.

En plus, la traductologie de corpus s'avère utile de plusieurs points de vue : une meilleure compréhension du texte source et identification des traits linguistiques spécifiques, la familiarisation avec les termes du domaine dans leur emploi contextuel et, pas dernièrement, la prise de conscience des techniques et des stratégies de rédaction en langue cible.

Références

- Cornu G., *Linguistique juridique*, Montchrestien, Paris, 1990
- Gémar J.-C., *Terminologie, langue et discours juridiques, sens et signification du langage du droit*, in *Meta*, 36/1, 1991, pp. 275-283
- Loock R., *La traductologie de corpus*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, France, 2016
- Monjean-Decaudin S., *Les fonctions de la traduction juridique dans le contexte judiciaire*, in M. Meunier, M. Charret-Del Bove, E., Damette, *La traduction juridique : Points de vue didactiques et linguistiques*, Publications du CEL, 2013
- Scurtu G., *Sur les structures passives dans les textes normatifs*, in D. Dincă, G. Scurtu, *La traduction juridique. Aspects linguistiques et didactiques*, Craiova, Editura Aius, 2016

Corpus

- TFP = *Le Tribunal de la Fonction publique de l'Union Européenne*, [Online] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN-FR/TXT/?uri=CELEX:12016ME/TXT&from=FR>, consulté le 22.08.2021
- R 912/2014 = *Règlement (UE) no. 912/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 établissant un cadre pour la gestion de la responsabilité financière liée aux tribunaux de règlement des différends entre investisseurs et États mis en place par les accords internationaux auxquels l'Union européenne est partie*, [Online] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32014R0912>, consulté le 22.08.2021

